



*Projet de loi
Pouvoir d'achat*

Le parcours du combattant pour gagner +



Noël 2007 a un goût de cendres pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Entre inflation, stagnation des revenus et dégradation de la situation économique, le projet de loi sur le pouvoir d'achat va faire plus de déçus que d'élus. Là où il fallait faire simple et juste comme le proposent les députés socialistes, le gouvernement enferme les salariés dans un véritable parcours du combattant pour gagner plus. Le rachat des RTT et le versement d'une prime de fin d'année défiscalisée dépendront du bon vouloir des entreprises. Le déblocage des fonds de participation sera une simple avance de l'épargne qui appartient déjà aux salariés. Quant à l'indexation des loyers sur les prix, le progrès se limite...à limiter la hausse. Plus grave encore la rédaction des articles recèle de nombreux verrous qui réduiront un peu plus l'accès à ces mesures. Ce parcours du combattant va encore se durcir dans l'agenda social 2008 qui prévoit notamment le droit pour les entreprises de déroger aux 35 heures ou la remise en cause du repos dominical.

Le débat parlementaire sera l'occasion de mettre en lumière la publicité mensongère du slogan présidentiel « *travailler plus pour gagner plus* ». Comme pour le paquet fiscal, seule une petite minorité de Français est concernée. Tous les autres sont oubliés : les salariés des petites entreprises, les travailleurs à temps partiel, les agents publics, les chômeurs, les retraités. Eux continueront de subir l'augmentation des prix, le gel de leurs revenus, l'imposition des franchises médicales et de la redevance.

Comme ils l'ont fait depuis le début de la législature, les députés socialistes s'efforceront d'améliorer tout ce qui peut l'être. Dans le droit fil de leur proposition de loi du 28 novembre, ils défendront des amendements qui favorisent le pouvoir d'achat pour tout le monde et pour tout de suite. Une autre répartition est possible. C'est tout l'enjeu de ce débat parlementaire.



Article 1^{er}

Le rachat des RTT

Les verrous

Le rachat est « *exceptionnel* ». Il s'applique pour l'instant aux seuls jours de RTT de 2007, dans la limite de 10 jours.

L'arnaque

L'entreprise est seule décisionnaire. Contrairement à une première affirmation du ministre Xavier Bertrand, le salarié ne peut faire valoir la nouvelle loi pour obtenir ses droits au paiement des RTT qu'avec l'accord de son employeur.

La fiscalité des RTT rachetées est moins favorable que celle prévue pour les heures supplémentaires.

Les oubliés

- ▮ Les salariés à temps partiels, en CDD ou en intérim ;
- ▮ Les salariés des trois fonctions publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux). Les personnels hospitaliers détiennent le record de RTT non prises ;
- ▮ Les 4 millions de salariés des entreprises de moins de 20 salariés qui ne sont pas aux 35 heures ;
- ▮ Les salariés qui sont assujettis à l'annualisation de leur temps de travail ;
- ▮ Les salariés qui ne bénéficient pas des jours de RTT ;
- ▮ Les salariés dont l'entreprise a refusé le paiement des RTT ;
- ▮ Les chômeurs ;
- ▮ Les personnes âgées.



Article 2 : le déblocage anticipé des fonds de participation

Les verrous

Le déblocage se fera en une seule fois sur demande faite par le salarié avant le 30 juin 2008. Il ne peut dépasser 10 000 euros

L'arnaque

Le déblocage est une simple avance de fonds qui appartiennent déjà au salarié. Le même dispositif a été adopté en 2004 sans véritable effet.

Les oubliés

- ▮ Les 57, 2 % de salariés qui n'ont pas de plan épargne dans l'entreprise ;
- ▮ Tous les Français qui ne sont pas dans une entreprise couverte par un accord de participation ;
- ▮ Les chômeurs ;
- ▮ Les personnes âgées.

Article 3 : Prime de fin d'année exonérée de cotisations sociales

Les verrous

- ▮ La prime est plafonnée à 1000 euros avec le 30 juin 2008 comme date butoir ;
- ▮ Elle est réservée aux entreprises qui ne sont pas astreintes à des accords de participation ;
- ▮ Elle est soumise à la CSG, au CRDS et à l'impôt sur le revenu.

L'arnaque

- ▮ Du fait de son exonération de cotisations sociales, la prime se substituera à une augmentation de salaires comme cela s'est passé en 2006 sous le gouvernement Villepin ;
- ▮ Elle n'ouvre aucun droit à la retraite ;
- ▮ La prime est optionnelle dans son principe et dans son montant.



Les oubliés

- ▮ Les salariés du privé couverts par un accord de participation
- ▮ Les agents publics ;
- ▮ Les chômeurs ;
- ▮ Les retraités.

Article 4 et 5 : L'indexation des loyers sur les prix et la réduction du dépôt de garantie

Les verrous

- ▮ L'indexation ne concerne que les baux en cours dans le parc privé et ne touche pas les charges ;
- ▮ Pas de majoration des allocations personnalisées au logement ;
- ▮ La réduction du dépôt de garantie n'est pas rétroactive. Elle ne concerne que les locataires qui emménagent après la promulgation de la loi.

La limite

- ▮ Le progrès pour le pouvoir d'achat de ces deux mesures se limite...à limiter la hausse. Pour mémoire, en six ans, les loyers et les charges ont augmenté de 30 %. Les aides au logement ont baisse de 10 %.

Les oubliés

- ▮ Les locataires des logements sociaux.



Les propositions des socialistes : justes, simples, rapides

Augmenter les revenus

- ▮ En liant exonération de cotisations sociales et augmentation de salaires ;
- ▮ En mettant en oeuvre un plan de rattrapage dans la fonction publique ;
- ▮ En majorant de 50 % la Prime pour l'emploi ;
- ▮ En revalorisant les petites pensions de retraite ;
- ▮ En organisant une conférence salariale pour augmenter le SMIC et les rémunérations ;
- ▮ En luttant contre la précarité des salariés ;
- ▮ En luttant contre le creusement des inégalités salariales dans l'entreprise.

Baisser les prix des produits alimentaires

- ▮ En répercutant en faveur des consommateurs les marges obtenues par la grande distribution sur les producteurs ;
- ▮ En baissant la TVA notamment sur les produits de première nécessité et les produits alimentaires.

Diminuer le coût du logement

- ▮ En encadrant tous les loyers et en revalorisant les aides au logement ;
- ▮ En facilitant l'accès au logement et notamment au logement social.

Maîtriser le coût de l'énergie

- ▮ En généralisant le chèque transport à tous les salariés ;
- ▮ En permettant aux particuliers de revenir au tarif réglementé pour le gaz et l'électricité.

Encadrer le crédit à la consommation

- ▮ En responsabilisant les établissements de crédit qui doivent s'informer préalablement de la solvabilité des emprunteurs ;
- ▮ En améliorant la prévention contre le surendettement.



Favoriser la participation des salariés aux résultats des entreprises

- ▮ En rendant obligatoire la participation au sein des entreprises de moins de 50 salariés ;
- ▮ En équilibrant salaires et épargne salariale dans l'évolution des rémunérations ;
- ▮ En conditionnant les stock-options à la mise en place de la participation et de l'intéressement.

Ces propositions sont financées par :

- ▮ Un prélèvement exceptionnel sur les profits des compagnies pétrolières ;
- ▮ La suppression du bouclier fiscal ;
- ▮ La suppression de l'exonération de TIPP dont bénéficie le transport aérien ;
- ▮ La suppression du dispositif d'amortissement de Robien dans l'immobilier ;
- ▮ La création d'une contribution de 8 % sur les revenus tirés des stocks options.

Les prélèvements nouveaux issus des décisions récentes du gouvernement et de la majorité que devront supportés les Français en 2008, doivent être supprimés. Les socialistes proposent donc :

- ▮ L'abrogation des taxes sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires ;
- ▮ Le maintien de l'exonération de redevance audiovisuelle pour 800 000 personnes âgées aux revenus modestes.

Groupe Socialiste de l'Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 - PARIS

Maquette - réalisation-conception : Martine Tartare
Reprographie : Assemblée nationale
